



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 61/21

Objet

Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire
29 juin 2021
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginet, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pauvret, H. Prat.

Suite au Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit faire évoluer le règlement intérieur de l'aire d'accueil pour se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires.

Ce décret détermine notamment, pour les aires permanentes d'accueil, les règles applicables à leur gestion, leur usage, les périodes de fermeture temporaire, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies.

Si les nouvelles dispositions techniques prévues ne s'appliquent pas à l'aire d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, celle-ci étant antérieure au décret mentionné ci-dessus, elle doit cependant mettre son règlement intérieur en conformité avec le règlement intérieur type annexé au même décret.

La principale modification porte sur la mise en œuvre d'une tarification des consommations de fluides (eau et électricité) au réel des consommations, sur la base d'une tarification prise par arrêté du Président et qui ne peut excéder le tarif auquel la collectivité se fournit elle-même, en lieu et place d'une tarification forfaitaire.

La mise en œuvre du forfait relevait d'une expérimentation, travaillée en concertation avec les usagers de l'aire et l'association franc-comtoise des gens du voyage ; mais après deux années d'expérimentation, force est de constater qu'elle ne donne pas satisfaction et que le recouvrement des redevances reste très difficile.

La mise en œuvre fonctionnelle de ce nouveau mode de facturation nécessitera d'équiper l'aire d'accueil d'un système de télégestion, lequel permettra de responsabiliser chaque usager par rapport à sa propre consommation, mais aussi d'avoir un meilleur contrôle des dépenses de fluides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le règlement de l'aire d'accueil des gens du voyage tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SG2A - Hacienda

